

Débat en ligne

Enseignements des espaces d'expression à mi-parcours

Préambule

Le site internet du débat est, depuis son lancement en mars dernier, particulièrement actif. Il recense au 20 mai 2013 : 221 questions, 135 réponses, 80 avis, 1 contribution et 24 commentaires. 60% de ces messages nous sont parvenus par courrier (cartes T) pour y être publiés, tandis que 30% ont été postés directement sur le site, le reste des messages relevant du débat mobile (7%), d'envois par e-mail, courrier ou de formulaires distribués en réunion publique. Ils émanent de plus de 230 participants différents, dont les trois quarts résident en Loire-Atlantique.

Les principaux thèmes débattus par les participants sont le « paysage et tourisme », les « enjeux environnementaux » et la « politique énergétique et énergie éolienne ». Les caractéristiques du projet, son coût et financement font également l'objet de nombreuses réactions et questions.

A mi-parcours du débat public, ce document rend compte des principaux avis, commentaires, questions et réponses publiés sur le site du débat public, suivant les thèmes auxquels ils se rapportent. Les thèmes apparaissent dans l'ordre dans lequel ils sont présentés sur le site internet.

Résumé

- Depuis son lancement le 20 mars 2013, le site du débat a été particulièrement actif.
- Au 20 mai 2013, le site recense : 221 questions, 80 avis, 24 commentaires et une contribution.
- Les thèmes les plus discutés en ligne jusqu'à présent sont : « Paysage et tourisme », « Enjeux environnementaux », et « Politique énergétique et énergie éolienne ».

Politique énergétique et énergie éolienne

Ce thème répertorie 14 questions, 32 avis et 4 commentaires, ce qui en fait le troisième thème le plus débattu.

Les avis s'opposent sur l'opportunité de développer l'énergie éolienne en mer. Les avis favorables au projet portent principalement sur l'importance de l'énergie éolienne et évoquent la nécessité de recourir à des sources d'énergies moins polluantes et plus durables, l'indépendance et l'autonomie énergétique de la France et l'importance d'avoir une nouvelle politique en termes d'énergies, en particulier un «mix» énergétique combinant différentes sources (éolien, solaire, nucléaire, photovoltaïque). Le maître d'ouvrage rappelle à ce sujet que son projet s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres éolien en mer lancé par l'Etat en juillet 2011. Cet appel d'offres vise à contribuer à l'objectif que la France s'est fixé en matière d'énergies renouvelables, soit 23% de la consommation d'énergie en 2020.

Quelques personnes insistent sur la nécessité de recourir à l'énergie éolienne face à des alternatives qu'ils considèrent plus nocives pour l'environnement et pour les générations futures (par exemple l'énergie nucléaire ou le gaz de schiste) et demandent s'il sera possible à terme de remplacer le nucléaire par l'énergie éolienne. D'autres s'interrogent sur la pertinence du projet au regard de nouvelles technologies de production d'énergies, notamment les énergies marines telles que les hydroliennes. Sur ce point, le maître d'ouvrage rappelle que l'énergie hydrolienne issue des courants océaniques en est encore aujourd'hui au stade de la recherche et de développement. Elle doit encore être soutenue avant d'être exploitée à l'échelle industrielle dans les années à venir. Enfin, des participants pensent qu'il serait préférable de mener des campagnes de sensibilisation à une meilleure utilisation des énergies pour réduire les consommations et les gaspillages dans les foyers, plutôt que d'investir dans un projet qu'ils jugent trop coûteux.

Pour certains, l'opportunité du développement de l'énergie éolienne fait débat au regard de son impact environnemental, de sa rentabilité ou encore de son impact visuel. Sur chacun de ces sujets, les avis sont contrastés, tandis que le maître d'ouvrage apporte ses arguments en faveur du projet (voir les sections « Enjeux environnementaux », « Coûts, financement et fiscalité » et « Paysage et tourisme »).

Filière industrielle, formation et emploi

Le thème « Filière industrielle, emploi et formation » comporte 19 questions, 18 avis et 6 commentaires.

De nombreux avis sur ce thème soulignent le potentiel et l'opportunité du projet en termes de création d'emplois. Des avis tendent néanmoins à relativiser cette position en insistant sur les incidences du projet sur les retombées touristiques, ou sur les activités de pêche. Certains participants s'interrogent de plus sur le nombre et la durabilité des emplois créés.

A ce sujet, le maître d'ouvrage rappelle que les 4 usines d'Alstom prévues à Cherbourg et à Saint-Nazaire seraient susceptibles de générer 5000 emplois (dont 1000 directs, et parmi eux 200 pour le centre d'ingénierie et de recherche et développement dans les Pays de la Loire). La réalisation du parc générerait quant à elle 400 emplois pendant la phase d'installation. Enfin, les activités de maintenance prévues au port de la Turballe, pourraient générer une centaine d'emplois durables, sur les 25 ans d'exploitation du parc.

Quelques intervenants au débat demandent des informations sur la nature des besoins qui pourraient privilégier, par leur degré de spécialisation, des entreprises d'autres régions ou étrangères, et qui par conséquent ne bénéficieraient pas à celles de la région de Saint Nazaire. Eolien Maritime France précise que des rencontres ont été organisées avec Alstom en 2012 et qu'un travail conjoint est effectué avec la CCI de Nantes-Saint-Nazaire et des réseaux d'entreprises tels que Neopolia pour identifier des sous-traitants locaux.

La formation et les compétences requises pour travailler dans le parc éolien font également l'objet d'avis et de questions. En ce qui concerne les formations initiales, le Maître d'ouvrage indique travailler avec l'Education Nationale sur une adaptation du BTS « Maintenance industrielle » à l'éolien (terrestre et maritime), à une licence professionnelle « Maintenance des éoliens offshore » avec l'IUT de Saint-Nazaire, ainsi qu'avec plusieurs écoles d'ingénieurs. Pour la formation continue, il souligne que plusieurs dispositifs sont déjà en place notamment à l'AFP (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), au Greta du Mans, à l'AFPI (association de formation professionnelle de l'industrie) des Pays de la Loire.

Enjeux environnementaux

Le thème « Enjeux environnementaux » est le deuxième sujet le plus débattu avec 36 questions, 22 avis et 9 commentaires.

Des participants expriment leur accord avec le projet en soulignant la nécessité de recourir à des énergies renouvelables plus propres et moins polluantes. Cependant, certains expriment des craintes à propos de l'impact environnemental du projet sur la faune et la flore marine, les oiseaux, les courants ou encore sur l'ensablement des plages.

Le maître d'ouvrage rappelle que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, une étude d'impact du projet sur l'environnement physique, biologique et humain est en cours de réalisation. Cette étude sera le fruit d'un travail entre les services de l'Etat, les associations environnementales et les usagers de la mer. Les impacts attendus seraient principalement liés à la phase d'installation du parc. Mais selon le maître d'ouvrage, les retours d'expérience montrent que les espèces halieutiques notamment reviennent coloniser la zone du projet après l'installation des éoliennes.

A propos des courants, le Maître d'ouvrage précise que la présence d'un parc éolien ne modifierait que très localement ces derniers, et n'aurait pas d'impact significatif en raison de l'espace entre chaque éolienne. Il en est de même pour l'ensablement : la majeure partie des fonds de la zone du projet de Saint-Nazaire étant rocheuse, aucun phénomène d'ensablement ne serait attendu.

Enfin, concernant les oiseaux marins, les principaux effets constatés dans les parcs éoliens en mer d'Europe du nord sont l'évitement des éoliennes et du parc par les oiseaux migrateurs, minimisant ainsi le risque de collision.

Des intervenants s'interrogent sur l'insuffisante prise en compte selon eux des questions environnementales par des études préalables qui auraient été réalisées en amont par des naturalistes ou des biologistes.

Le lieu d'implantation du projet fait l'objet de nombreux avis. Certains le jugent trop stratégique et sensible aux vues des activités de pêche et de tourisme qui s'y pratiquent, de la richesse des fonds marins et de la présence de nombreuses forêts de laminaires ainsi que de sa proximité avec des zones classées Natura 2000. Plusieurs participants demandent à ce qu'il soit déplacé pour ces raisons, en étant rejoint par d'autres intervenants soucieux de l'impact visuel du projet (voir la section « Paysage et tourisme »). A cela, le maître d'ouvrage répond que son projet s'inscrit dans une réponse à un appel d'offres de l'Etat, qui a défini une zone dite « propice » au sein de laquelle l'installation du parc a été étudiée. Cette zone a été délimitée à la suite d'un travail de concertation. La CPDP a transmis à l'Etat les questions concernant la possibilité de déplacer ou non cette zone propice, pour des raisons environnementales ou paysagères. Nous sommes à ce jour en attente de sa réponse.

En ce qui concerne les caractéristiques techniques du projet, la question des fondations soulève des interrogations. Selon le maître d'ouvrage, le choix des fondations repose sur une première campagne de sondages géotechniques menée à l'été 2011, où trois carottages à 40 mètres de profondeur ont été effectués. Les résultats de cette campagne ont fourni des informations sur les caractéristiques du sous-sol marin, en particulier leur dureté, et lui ont permis d'identifier la fondation monopieu comme adaptée à ce projet. La faible hauteur d'eau sur le site permet en effet de privilégier cette solution. Eolien Maritime France rappelle que ce choix ne pourra être confirmé qu'après une phase d'études plus détaillées, s'appuyant sur de nouvelles campagnes géophysiques et géotechniques.

Des participants s'interrogent également sur le bruit que feraient les éoliennes si le projet se réalisait. A ce propos, le maître d'ouvrage indique qu'il va faire réaliser par un bureau d'études spécialisé une modélisation de la propagation des émissions sonores émises par le parc éolien en fonctionnement. Cependant, vu la distance d'éloignement entre le parc et la côte, le maître d'ouvrage précise qu'il est fortement probable que le bruit des éoliennes ne soit pas perceptible de la côte.

Pêche, loisirs nautiques et navigation

Le thème « Pêche, loisirs nautiques et navigation » comporte 23 questions, 5 avis et 1 commentaire.

Les avis expriment des inquiétudes sur la gêne que le projet occasionnera pour les activités de pêche et de plaisance, y compris son impact sur l'économie locale et les risques à proximité des côtes.

Plusieurs questions portent sur l'autorisation ou non des activités de pêche et de plaisance au niveau du parc. Le maître d'ouvrage répond à ce propos en rappelant que les pratiques de navigation et de pêche font actuellement l'objet d'un travail conjoint avec les services de l'Etat et les usagers de la mer. Ces pratiques doivent être proposées à la grande Commission nautique¹ qui se prononcera sur l'ensemble des dispositions relatives à la navigation maritime. Si le projet se réalise, le préfet maritime de l'Atlantique décidera de l'autorisation ou non des pratiques de pêche et de navigation. Le maître d'ouvrage souligne que dans les parcs existants en mer du nord certaines activités de plaisance et de pêche ont été autorisées.

Concernant la navigation, Eolien Maritime France précise que les bateaux qui navigueront à proximité du parc devront adopter leur trajectoire pour prendre en compte la réglementation qui sera adoptée. Certains participants s'interrogent tout de même sur la sécurité : risques de collision ou dérive de bateaux, voire de marée noire. Le maître d'ouvrage rappelle qu'il a mené à ce propos des études en tenant compte de ces nombreux enjeux. Elles prévoient la mise en œuvre de nouveaux moyens de surveillance (radars, caméras), de communication (relais, GSM, VHF), de signalisation (système automatique, marquage nocturne) ainsi que des procédures d'intervention en cas d'urgence.

Paysage et tourisme

Le thème paysage et tourisme est le plus débattu sur le site internet. 24 avis, 38 questions et 11 commentaires s'y réfèrent. Les avis exprimés témoignent de deux visions opposées du projet.

Des participants s'inquiètent de la « pollution visuelle » que générerait le parc éolien.

Les avis et les interrogations exprimés insistent sur l'impact négatif du projet sur le tourisme et rappellent que le littoral de la région est particulièrement apprécié pour ses vues dégagées et la beauté de ses plages sauvages. Certains jugent que le parc éolien serait trop près des côtes, et notamment de la baie du Croisic particulièrement concernée et parlent de « défiguration » du littoral et du paysage.

¹ Les Commissions Nautiques permettent de consulter les navigateurs sur les projets, notamment d'infrastructures, intéressant la navigation. Elles ont été instituées par décret. Les grandes commissions comprennent deux membres permanents : un officier supérieur de la marine nationale et un ingénieur de l'armement du Shom (service hydrographique et océanographique de la marine). Elles sont également composées de membres temporaires (marins, pilotes, commandants de navires) (source : www.shom.fr/le-shom/conseils-et-comites/les-commissions-nautiques/).

Quelques participants s'interrogent sur la possibilité d'implanter les éoliennes plus au large, afin que la pollution visuelle soit amoindrie. A ce sujet, le maître d'ouvrage rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres de l'Etat qui a établi une « zone propice » à l'installation d'éoliennes en mer (voir « Enjeux environnementaux »). Il a organisé par ailleurs plusieurs échanges avec différents acteurs du territoire à propos de l'intégration paysagère. Le parti pris de la conception s'est porté sur la réduction du nombre d'éoliennes et le choix d'une éolienne de grande puissance unitaire limitant ainsi son impact visuel. De plus, les éoliennes les plus proches de la côte seraient implantées à 12 km au large. Les éoliennes seraient selon lui seulement visibles depuis certains points de la côte en fonction de la distance d'éloignement du parc et des conditions de luminosité, variables selon les moments de la journée.

Par ailleurs, la question des photomontages est également débattue. Certains expriment le souhait d'avoir une simulation à terre de la perception du parc éolien ou encore d'avoir accès plus facilement à des photomontages qui permettraient de rendre compte de cette perception. Le maître d'ouvrage rappelle que des photomontages ont été réalisés, qu'ils sont présentés lors de chaque réunion publique et qu'ils ont été mis en ligne sur le site du débat quelques semaines après l'ouverture du débat.

A contrario, des participants au débat expriment leur accord avec le projet et insistent sur l'esthétisme des éoliennes. Certains considèrent que l'impact visuel est beaucoup moins important que celui d'une centrale nucléaire ou de lignes hautes tensions. Les avis exprimés soulignent que cet impact semble maîtrisé et rappellent l'importance des enjeux environnementaux et économiques du projet. Quelques participants au débat se demandent si le projet ne pourrait pas être l'occasion de mettre en place une offre touristique spécifique. Sur ce point, Eolien maritime France souligne le caractère novateur du projet. S'il était réalisé, le parc éolien pourrait permettre de mettre en place de nouveaux produits touristiques dont l'organisation de visites guidées et d'animations. Plus ponctuellement, des événements pourraient être organisés en lien par exemple avec la semaine du développement durable ou la journée annuelle de l'éolien.

Coût, financement et fiscalité

Le thème coût financement et fiscalité comporte 36 questions, 6 avis et 1 commentaire.

Les avis exprimés témoignent des interrogations des participants sur la rentabilité du projet. Certains considèrent que les coûts (d'installations, d'entretien et de réparations des éoliennes) sont élevés soulevant ainsi la question de sa pertinence.

Le maître d'ouvrage répond en expliquant que si le parc éolien se réalise, les coûts liés aux activités d'exploitation et de maintenance des éoliennes en mer représenteront environ 60 millions d'euros par an. Il précise que le montant d'investissement du projet, estimé à environ deux milliards d'euros, comprend les coûts de développement, d'études, de construction, dont les fournitures, l'assemblage, les tests, l'installation en mer, la mise en service, les opérations de raccordement au réseau public

d'électricité (qui seront réalisées par RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité) ainsi que les coûts des assurances en période de construction.

Cependant, le maître d'ouvrage ne souhaite pas s'exprimer sur la question du prix de l'électricité et de la rentabilité du projet pour des raisons commerciales. Il ajoute néanmoins que les prix moyens pour l'ensemble des 4 projets retenus au premier appel d'offres de l'Etat se situent à hauteur de 202 euros par Mégawatheure (MWh) aux conditions de 2011.

Plusieurs intervenants au débat se demandent si le projet va entraîner une baisse des coûts de leurs factures d'électricité. Eolien Maritime France rappelle qu'en cas de réalisation du projet, le prix de l'électricité payé par les habitants de Saint-Nazaire ne serait pas différent de celui payé par d'autres consommateurs français en raison du principe de péréquation tarifaire qui permet à chaque consommateur d'accéder à l'électricité au même prix.

D'autres participants s'inquiètent au contraire d'une hausse des factures par une répercussion des coûts engendrés par le projet. Sur cet aspect, le maître d'ouvrage précise que la réglementation prévoit que les fournisseurs historiques d'électricité, principalement EDF, ont l'obligation d'acheter l'électricité bénéficiant de tarifs d'achat préférentiels. Cette obligation vise à encourager le développement d'installations de production d'électricité répondant aux objectifs de la politique énergétique (en particulier le développement de certaines énergies renouvelables). Les charges qui en résultent pour EDF sont compensées via la Contribution au service public de l'électricité (CSPE), payée par le consommateur. Selon le Ministère de l'Écologie, la production de 6 000 mégawatts éoliens en mer (ce qui correspond à l'objectif français à l'horizon 2020) représentera alors 3,5% de la consommation française d'électricité. Le surcoût de l'électricité produite par les éoliennes en mer, compensé par la CSPE, conduira à relever celle-ci d'un montant équivalent à 4% de la facture des ménages en 2020, soit environ 25 euros par ménage et par an.

Des participants au débat craignent que leurs impôts servent à financer un projet qu'ils considèrent trop coûteux. A ce propos, Eolien Maritime France rappelle qu'en cas de réalisation du parc éolien, ce dernier serait financé par le maître d'ouvrage², sans financement public.

Caractéristiques du projet de Saint-Nazaire

46 questions et 1 avis ont été publiés dans le thème « caractéristiques du projet de Saint-Nazaire ».

L'opportunité du projet fait l'objet de plusieurs questions. Plusieurs participants s'interrogent sur le rendement exact du parc. Le maître d'ouvrage précise que, si le projet se réalise, la production d'électricité attendue sur le parc serait de 1735 Giga Wattheure (GWh) par an, ce qui représenterait la consommation annuelle de près de 700 000 personnes.

² Le plan de financement reposerait sur un apport en fonds propres complété par des emprunts bancaires.

Pour des projets de parcs éoliens similaires, il évoque un financement à hauteur de 30 à 40% en fonds propres et de 70 à 60% par emprunt.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage répond également à des interrogations des participants sur un possible développement du parc à l'avenir en soulignant que le cahier des charges de l'appel d'offres de l'Etat prévoyait que le parc éolien soit d'une puissance comprise entre 420 et 750 mégawatts au sein d'une zone de 78 km² de superficie (voir également la section « Enjeux environnementaux » sur la question du déplacement de cette zone). Eolien Maritime France a proposé un projet de 480 Mégawatts comprenant 80 éoliennes de grande puissance, afin de limiter le nombre total d'éoliennes et l'emprise sur le domaine public maritime.

Des participants s'interrogent aussi sur la durée de vie du projet, la production d'énergie des éoliennes et sur les modalités de démantèlement du parc. Eolien Maritime France précise à ce sujet que les éoliennes d'Alstom ont été conçues suivant des normes internationales qui prévoient que ces équipements peuvent fonctionner pendant au moins 20 ans. Une maintenance régulière et adaptée tout au long de la durée de fonctionnement du parc éolien en mer permettrait d'envisager une durée d'exploitation de l'ordre de 25 ans. Par ailleurs, Eolien Maritime France s'engagerait en cas de réalisation du projet à remettre le site en état à la fin de la période d'exploitation. Pour cela, un plan de démantèlement devra être réalisé, et le préfet informé du projet de mettre fin à l'exploitation au moins cinq ans à l'avance. Puis, tous les composants du parc éolien devront être démontés, et rapportés à terre en vue de leur réutilisation, recyclage ou élimination.

Des intervenants se demandent si le parc éolien pourrait résister à des fortes tempêtes, voire à des mini tornades comme en a déjà connu la région. Sur ce point particulier, le maître d'ouvrage explique que l'ensemble des éléments du parc éolien seraient conçus de façon à pouvoir résister aux tempêtes, même les plus violentes. Si le projet de parc éolien se réalise, le porteur du projet répond que les pâles seraient en effet conçues pour résister à la foudre. En cas de vents violents, elles pourraient pivoter pour se mettre en drapeau et arrêter le fonctionnement de l'éolienne.

Les aspects techniques du projet font l'objet de plusieurs questions notamment sur le fonctionnement des pâles, la profondeur des fondations, et la hauteur des éoliennes.

Le consortium Eolien Maritime France est également un sujet d'interrogations pour les participants, qui souhaitent avoir des informations sur son financement et sa constitution. Le maître d'ouvrage rappelle qu'Eolien Maritime France est une société détenue à 60% par EDF EN France (elle-même détenue par EDF) et 40% par Dong Energy. La société de projet Parc du banc de Guérande est une filiale à 100% d'Eolien Maritime France. En 2004, EDF est devenue une société anonyme avec conseil d'administration, cotée en bourse, dont l'État est l'actionnaire majoritaire à un niveau qui ne peut être inférieur à 70%. La participation de l'État est actuellement de 84,7%. DONG Energy est l'équivalent d'EDF au Danemark, cette société est détenue à 76% par l'État danois.

Raccordement au réseau électrique

Le thème « Raccordement au réseau électrique » comporte 2 avis et 22 questions.

Les principales questions posées par les participants au débat sur la question du raccordement au réseau électrique sont relatives à l'emplacement du poste de raccordement et de la zone d'atterrissage.

Réseau Transport Electricité (RTE), gestionnaire du réseau du transport d'électricité, précise que le projet prévoit deux chambres d'atterrage qui permettraient de réaliser les jonctions entre les câbles sous marins et les câbles souterrains dans la région de Saint-Nazaire. La poste de raccordement électrique serait situé quant à lui entre Cordemais et Pontchâteau à proximité des deux lignes THT existantes dont la capacité permettrait d'accueillir les 480 MW du parc éolien.

Plusieurs personnes s'interrogent sur le cheminement des câbles électriques. A ce propos, RTE répond en indiquant que le cheminement de la liaison électrique sous-marine puis souterraine du raccordement n'est pas encore défini et fait l'objet d'une concertation sous l'égide de la préfecture. Cette concertation a débuté par une réunion avec les élus locaux, les acteurs associatifs et économiques, les services de l'Etat, qui a permis de définir une aire d'étude dans laquelle RTE examinerait les cheminements possibles pour la liaison. Si le projet se réalise, le choix définitif du tracé se ferait lors d'une deuxième réunion générale de concertation envisagée à l'automne 2013 regroupant les élus locaux, les acteurs associatifs et économiques, les services de l'Etat qui compareraient les différentes possibilités étudiées. La zone de raccordement serait également décidée définitivement lors de cette concertation.

Certains intervenants au débat posent également des questions plus précises au sujet des câbles choisis, de la profondeur d'atterrage et de leur sécurité. RTE précise que le câble choisi est doté d'une armure en acier, protégée de la corrosion. Les câbles seraient installés à l'intérieur de fourreaux dans une tranchée de 1,5 m de profondeur avec toujours un remblai de 0,9 m minimum au dessus du fourreau le plus haut.

L'impact du raccordement électrique sur les espèces animales et sur la santé humaine est également un sujet débattu par les participants. A ce propos, RTE indique qu'une fois le tracé précisé de la zone d'atterrage décidé, une étude d'impact sera réalisée par le porteur du projet via un cabinet spécialisé. RTE s'engage également à examiner les cheminements possibles en fonction des sensibilités recensées avec pour priorités d'éviter, de réduire ou de compenser toute atteinte à l'environnement en général. Le projet élaboré à l'issue de ces choix ferait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique. L'installation de liaisons souterraines, qui existent déjà dans les grandes agglomérations, serait compatible avec la proximité d'habitation.

Le débat public

Le thème « débat public » fait l'objet de 22 questions, 13 avis et 5 commentaires.

Des participants saluent l'initiative et l'organisation d'un débat public, de réunions, et l'intérêt du débat mobile. Certains s'interrogent sur l'utilité d'un débat et font part de leur scepticisme quant aux effets réels sur les décisions à venir. La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) précise sur ce point que, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le débat public répond à 3 objectifs : informer le public et répondre à ses interrogations, permettre à chacun de s'exprimer sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet et éclairer le maître d'ouvrage qui prendra une décision après le débat : poursuite, modification ou abandon du projet.

Ce dernier, en l'occurrence Eolien Maritime France, disposera de 3 mois à la suite de la publication du compte-rendu et du bilan du débat pour faire connaître les suites qu'il entend donner au projet, en prenant en considération les enseignements du débat public (Article L121-13 Code de l'environnement).

D'autres intervenants ont le sentiment que la parole de certains (notamment des opposants) n'est pas suffisamment prise en compte lors des réunions publiques. Plusieurs personnes insistent également sur la nécessité de faire participer aux débats les touristes, en raison du fort attrait touristique de la région. La CPDP rappelle à ce sujet que la durée de ce débat est de quatre mois, conformément à la législation en vigueur. La CPDP a pris en compte le caractère résidentiel et touristique du territoire pour élaborer le calendrier du débat (20 mars-20 juillet), qui a été validé par la Commission nationale du débat public en février 2013. Des réunions publiques se tiennent le vendredi soir, lors de ponts, et au mois de juillet, afin de permettre à des résidents secondaires et vacanciers d'y participer.

Des participants s'interrogent sur le mode de désignation des membres de la CPDP et sur sa composition. Certains regrettent ainsi l'absence de spécialistes des questions environnementales. Sur la question de sa composition, la CPDP répond que sa présidente et ses autres membres ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur leur faculté à animer un débat ouvert à tous. La CPDP rappelle qu'elle est neutre, et qu'à ce titre elle ne doit pas intervenir dans le débat pour y exprimer un point de vue. Il n'est donc pas nécessaire qu'elle soit composée de biologistes ou de spécialistes du domaine de l'éolien en mer.

Certains demandent l'organisation de rencontres dans les lieux de vie (collèges, marchés, lycées). La CPDP a rappelé à cette occasion qu'un débat mobile a été mis en place dont les dates et les lieux sont consultables sur le site internet du débat.

La question du coût du débat est également l'objet d'interrogations. La CPDP répond sur ce point précis que le coût du débat est aujourd'hui estimé entre 800 000 et 900 000 euros.

Autres

Les avis exprimés dans cette rubrique portent sur différents sujets. Un participant souhaite par exemple que le débat s'inscrive dans un projet plus global de planification de l'espace maritime.

Un autre s'interroge sur la prise en compte des vestiges archéologiques dans l'étude du projet.

Eolien Maritime France précise que cet aspect a été pris en compte dès les premières études à l'origine du projet et que la zone d'implantation envisagée présente la particularité d'être située sur un plateau essentiellement rocheux avec des enjeux archéologiques potentiels situés principalement en surface. Des études plus complètes vont être confiées au Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines -DRASSM- qui a pour mission de gérer le patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin.